

Lettre d'information SAEN

Flash info du 15 janvier 2021

Chères et chers collègues,

Une nouvelle année civile vient de commencer, et nous sommes d'emblée de nouveau soumis aux inquiétudes liées à la situation sanitaire. Le SAEN est en contact étroit avec le DEF pour toutes les questions liées au CoVid. Vous avez des questions, des remarques ? N'hésitez pas à nous écrire !

Toutefois, nous n'aimerions pas céder à la morosité et baisser les bras... Alors, dans cette lettre, nous vous partageons trois informations importantes :

01. Bonne année et petite pub pour le SAEN !

Nous vous proposons d'imprimer l'affichette ci-jointe pour votre salle des maîtresses, cela intéressera sûrement l'une ou l'autre de vos collègues !

02. Nouvelle date pour la Journée Syndicale !

Comme la journée syndicale du mercredi 4 novembre 2020 a été annulée, le SSP et le SAEN ont demandé au DEF de nous accorder une autre possibilité de rencontre. Nous vous donnons donc

rendez-vous le mercredi 28 avril à Couvet !!!

Pour des raisons sanitaires évidentes, cette rencontre aura lieu uniquement en matinée.
Réservez tout de suite cette date !

03. Féminisation du nom et des statuts du SAEN : votre avis nous intéresse !

Les statistiques le démontrent clairement, la proportion des femmes parmi le corps enseignant est très importante. Elle est actuellement de plus de 70 % et continue d'augmenter. Lors de l'Assemblée des Délégués du mois de septembre dernier, la proposition a donc logiquement été faite de modifier le nom du SAEN de la manière suivante :

Syndicat Autonome des Enseignant·es Neuchâtelois·es

D'autre part, la question s'est posée de relire et actualiser dans la foulée les statuts du SAEN, avec trois possibilités :

a) Une simple relecture, mais maintien des statuts au masculin :

exemple : «*Peuvent être membres actifs du SAEN les enseignants en fonction, au bénéfice d'un titre légal ou engagés pour une année au moins.*

b) Une modification des statuts en langage épïcène :

exemple : «*Peuvent être membres **actif-ves** du SAEN les **enseignant-es** en fonction, au bénéfice d'un titre légal ou **engagé-es** pour une année au moins.*»

c) Ou alors le plus novateur, la féminisation des statuts :

exemple : «*Peuvent être membres **actives** du SAEN les **enseignantes** en fonction, au bénéfice d'un titre légal ou **engagées** pour une année au moins.*»

Votre avis à propos de ces questions est sollicité ! Si vous désirez vous exprimer, merci de compléter notre sondage (courriel séparé : délai au 31 janvier 2021). Ces propositions seront ensuite présentées lors de la prochaine Journée Syndicale.

Le comité du SAEN vous souhaite un excellent début d'année 2021 !

*Bien cordialement, Pierre-Alain Porret,
pour le SAEN, président.*

Pièces jointes :
- Affichette de vœux SAEN.
- Flash info SAEN à imprimer pour affichage.

**N'hésitez pas à parler du SAEN à vos collègues non-syndiqués !!!
Vous pouvez le faire en imprimant et affichant cette lettre (pièce jointe).
Toutefois, évitez d'utiliser les listes de distribution officielles
de votre établissement, ce qui n'est pas autorisé.
Privilégiez vos propres contacts. Merci !**